



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 56067

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le don de cellules hématopoïétiques issues du sang périphérique. Afin d'améliorer l'information du grand public, l'association pour le don d'organes et de tissus humains (ADOS) estime nécessaires une étude et un avis officiel sur la pratique consistant à injecter au donneur des facteurs de croissance avant le prélèvement. Il lui demande de bien vouloir lui exprimer sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Aujourd'hui le monde médical parle de plus en plus de greffe de cellules souches hématopoïétiques plutôt que de greffe de moelle osseuse car ce sont des cellules qui reconstituent l'ensemble de la moelle osseuse chez le receveur après la greffe. Dans de rares cas et dans l'intérêt du malade, le médecin peut donc demander au donneur un prélèvement par voie veineuse de cellules souches hématopoïétiques issues du sang périphérique. Dans ce cas, un médecin hématologue injecte au donneur un médicament appelé facteur de croissance (4 ou 5 injections en sous-cutané). Ce médicament stimule la production des cellules souches de la moelle osseuse qui migrent vers le sang périphérique. Il est alors possible de prélever ces cellules par une technique de cytophérèse. Cette technique est couramment utilisée par l'Établissement français du sang pour prélever, par exemple, des plaquettes. Si le donneur refuse ce type de prélèvement, on peut réaliser alors un prélèvement de moelle osseuse.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56067

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 717

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3360